



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE GUEBERSCHWIHR

4 PLACE DE LA MAIRIE
68420 GUEBERSCHWIHR
Tél. 03.89.49.31.05
Fax 03.89.49.34.01

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal de la
Commune de GUEBERSCHWIHR
de la séance du 13 mars 2017

Le treize mars deux mille dix-sept à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf mars deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

Présents : M. Roland HUSSER, Maire, M. Rémy GROSS, M. François MAURER, Adjoint au Maire. Mme Marit RINNE, Mme Caroline GIUDICELLI, Conseillères Municipales. M. Didier MAURER, M. Georges SCHERB, M. Frédéric SELIG, M. Vincent WASSMER, M. Sylvain COSMO, M. Jean-Marc VOGT, M. Frédéric DUCASTEL, M. Eric LICHTLE, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : Mme Sylvie JAEGGY, conseillère Municipale, à M. Roland HUSSER, en cas de vote.

Excusée : Mme Caroline PICOU-NOLL, adjointe au Maire.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 13 février 2017
3. Droit de Prémption Urbain (DPU)
4. Budget eau-assainissement : Changement ballon de surpression et remplacement pompe
5. Subvention voyages scolaires 2017 – Collège Jean Moulin Rouffach
6. Subvention 2017 association S.E.P.I.A.
7. Subvention communale accordée au titre de la restauration de maisons anciennes
8. Politique Départementale d'Insertion active : soutenir l'insertion des bénéficiaires du RSA au sein des communes
9. Divers – info

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance et propose Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,
VU l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi
n°2004-809 du 13 août 2004 ;

- ✓ désigne **M. François MAURER**, secrétaire de séance,
- ✓ désigne **Mme Isabelle SIMONKLEIN**, secrétaire de séance auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal du 13 février 2017

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 13 février 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **approuve le procès-verbal du 13 février 2017.**

3. Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est destinataire de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisitions d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

Ces demandes concernent :

- l'immeuble sis 8 rue du Château cadastré section 4 parcelle 275,
- l'immeuble sis 7 rue des forgerons cadastré section 1 parcelle 46,
- l'immeuble sis 7 rue des forgerons cadastré section 1 parcelle 46,
- l'immeuble sis 7 rue des forgerons cadastré section 1 parcelle 46.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09/04/2002 instituant le droit de préemption urbain,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

- ✓ **décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain pour les parcelles désignées.**

4. Budget eau-assainissement : Changement ballon de surpression et remplacement pompe

Suite à des alertes de deux riverains concernant une baisse de pression, il a été constaté que la membrane du ballon du surpresseur, rue de Mouches, était percé. La décision a été prise de le changer pour un montant de 2 340 € TTC.

A la station de pompage, près de la Lauch, la pompe a lâché. Vu l'urgence, la décision a été prise de la changer pour un montant de 9 000 € TTC (auprès du titulaire de la maintenance).

Pour pouvoir payer l'entreprise CERIA qui a réalisé les travaux, il y a lieu effectuer un virement de crédit du compte 2315 au compte 2158, budget eau-assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **d'inscrire au compte 2158 – 11 340 € par prélèvement du 2315.**

5. Subvention voyages scolaires 2017 – Collège Jean Moulin Rouffach

M. le Maire informe le Conseil que le collège Jean Moulin de Rouffach sollicite une subvention au titre des voyages scolaires afin de permettre une diminution des frais restant à la charge des familles.

Deux collégiens de GUEBERSCHWIHR sont concernés pour un séjour de classe découverte de la ville de Londres pour la section anglais renforcé de 3^{ème} du 15 mai au 19 mai 2017.

A l'instar des années précédentes et conformément à la décision de principe en vigueur, M. le Maire propose de fixer la subvention communale à 12,75 € par jour et par élève, soit :

- séjour de classe découverte de la ville de Londres pour 2 élèves sur 5 jours : 127.50 €

M. le Maire rappelle que d'autres demandes parviendront en cours d'exercice. Les crédits seront ouverts au budget 2017 article 6574.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **décide d'allouer une subvention de 127.50 € au collège Jean Moulin de Rouffach pour le voyage scolaire de 2 élèves à Londres.**
- ✓ **Impute les dépenses au budget principal 2017 article 6574.**

6. Subvention 2017 association S.E.P.I.A.

L'association SEPIA dont le but est la prévention du suicide chez les jeunes a présenté une demande de subvention.

Cette association œuvre depuis plus de 20 ans sur le département du Haut-Rhin au service des jeunes et de leurs parents. Les familles de Guebenschwihr peuvent bénéficier de l'aide de l'association qui intervient également dans l'ensemble des collèges, lycées, CFA du département. Plus de 1 000 jeunes âgés de 12 à 24 ans en situation de mal-être, de crise suicidaire sont pris en charge annuellement par l'association.

Bien que l'action soit largement reconnue, tant au niveau local que national, la situation financière de l'association se fragilise de plus en plus.

Au vu de la situation financière de l'association et des actions locales menées, il est proposé de verser une subvention de 250 € à l'association SEPIA à l'instar des années précédentes et d'inscrire la dépense au budget 2017 article 6574.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **Décide de verser une subvention de fonctionnement 2017 à l'association SEPIA d'un montant de 250 € ;**
- ✓ **Impute la dépense au budget 2017 article 6574.**

7. Subvention communale accordée au titre de la restauration de maisons anciennes

M. le Maire rappelle le principe de la subvention communale pour la restauration des maisons anciennes voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21/07/2014.

Une demande a été présentée. Conformément au règlement, le dossier a été examiné par la commission communale chargée de déterminer la base subventionnable et de proposer au Conseil le montant de subvention à verser au demandeur.

La commission propose de verser une subvention communale de 690 € (correspondant à 10% du montant des travaux) à Mme Nadine ROLLAND pour la rénovation de la maison sise 4 rue des Mouches conformément à la décision de principe et à la proposition de la commission communale ayant en charge l'instruction du dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- ✓ **Décide de verser une subvention communale pour la restauration des maisons anciennes de 690 € à Mme Nadine ROLLAND ;**
- ✓ **Impute les dépenses à l'article 6574 du budget principal 2017.**

8. Politique Départementale d'Insertion active : soutenir l'insertion des bénéficiaires du RSA au sein des communes

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Comme en 2016, un tel contrat pourrait être reconduit au sein de la commune de Guebenschwihr, pour exercer les fonctions d'ouvrier communal, service espace vert, à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 6 mois du 03/04/2017 au 29/09/2017, sans renouvellement.

Les dispositions financières de prise en charge par l'Etat ou le Conseil départemental ne sont pas définitivement arrêtées.

Missions dévolues :	Durée de travail :	Rémunération brute mensuelle :
Espace vert	20 h / semaine	838 € brut

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **Décide la création d'un poste en CUI-CAE**
- ✓ **Autorise par conséquent, M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI-CAE.**
- ✓ **Impute les dépenses au budget principal 2017 article 6413.**

9. DIVERS - INFORMATIONS

DIVERS – INFORMATIONS

Divers travaux : Mr GROSS évoque les divers travaux qui ont été effectués ou en prévisions.

- *Lotissement : deux plates-bandes qui encombrent les trottoirs, côté droit, en descendant la rue Grossmatt, ont été remplacées par du macadam, et côté gauche par des gravillons où seront plantées des graminées.*
- *Rue des Mouches : les pavés qui se descellent sont en cours de réfection.*
- *Rue St-Marc : voir pour refaire le chemin en béton abimé qui date d'environ 60 ans.*
- *Chemin du Neuweg : une dalle alvéolaire est cassée et doit être remplacée. Il faut remettre, également, de la terre sur les dalles en partenariat avec le syndicat viticole.*
- *Descellement des pavés au niveau du rond-point en bas du village : proposition de mettre du macadam avec marquage au sol. Etude à chiffrer.*

Protection contre l'incendie du centre ancien : La commune s'est engagée avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans l'élaboration d'un plan de mesures préventives et opérationnelles pour améliorer la protection contre l'incendie du centre ancien où les risques de propagation du feu doivent être pris en considération.

Les bases de ce plan ont été présentées aux commissions réunies le 2 avril 2016. L'étape suivante consiste à proposer à la population une réunion d'information animée par le Lt-colonel Ducarouge. Cette séance est prévue le vendredi 7 avril à 18h30 en salle Provence.

Journée citoyenne 2017 : La date choisie est le samedi 10 juin. La Formule est identique à celle retenue en 2016, à savoir, 9h à 16h avec casse-croûte à midi et barbecue communal le soir.
Le comité de pilotage (2016) : M. le Maire, Rémy GROSS, Caroline PICOU-NOLL, Frédéric DUCASTEL, Didier MAURER, Frédéric SELIG, Jean-Marc VOGT, Vincent WASSMER et Isabelle SIMONKLEIN, François MAURER.

ADAP : avancement des dossiers d'accessibilité des anciennes écoles. L'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (ERP) sur lequel la commune s'est engagée prévoyait de réaliser en 2016 la pose de mains courantes au cimetière, l'aménagement de sanitaires aux normes PMR pour les salles Alsace-Provence et l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle. Les deux premiers dossiers sont aujourd'hui achevés. Pour des raisons de difficultés dans le montage du dossier, le projet relatif à l'école maternelle a été reporté à 2017. Le programme prévisionnel 2017 conduit donc à traiter simultanément les deux écoles en 2017. Pour mémoire, les travaux d'accessibilité de la mairie sont prévus en 2018.

S'agissant du programme de travaux pour l'exercice en cours, les dossiers APS a été vu et approuvé en commission Travaux le 6 février moyennant quelques ajustements. La maîtrise d'œuvre a présenté le 9 mars les dossiers APD dont les coûts prévisionnels sont estimés respectivement à :

- 95 477 € HT pour l'ancienne école élémentaire
- 77 355 € HT pour l'ancienne école maternelle

Des modifications ont été demandées au maître d'œuvre pour réaliser des économies, notamment en proposant de traiter en régie les travaux du lot peinture. Une nouvelle évaluation des dépenses prévisionnelles sera fournie avant la réunion des commissions réunies du lundi 27 mars au cours de laquelle il devra être décidé de la faisabilité financière du traitement concomitant des deux dossiers ou d'accorder la priorité à l'école élémentaire avec un report des travaux envisagés à l'école maternelle.

Ecole Plein Soleil : M. Le Maire évoque le conseil d'école. La description des filtres a été donnée, M. Le Maire a précisé au conseil d'école que la confusion sexuelle sera étendue autour du lotissement et le groupe scolaire. Le conseil d'école propose son aide. M. Frédéric SELIG précise que l'année dernière, la confusion sexuelle s'étalait sur 80 hectares et que cette année se rajoute 40 hectares supplémentaires. La pose est prévue le mercredi 12 avril. Une note d'information sera donnée à la Mairie et sera distribuée aux parents d'élèves par le biais de l'école.

Course d'orientation : M. Frédéric SELIG signale que les cyclistes de la course d'orientation sont passés sur un chemin privé viticole. M. Le Maire précise que l'autorisation a été donnée de circuler sur les chemins publics et non privés, et qu'il a appelé le Président de l'association. Celui s'est excusé et propose, le cas échéant, de revoir les tracés en amont de l'organisation.

Givebox : Une démarche d'installation d'une Givebox à Gueberschwihr est évoquée par M. Vincent WASSMER. Cette démarche est faite conjointement avec des parents et l'accueil du Péri-scolaire. C'est un projet dont les enjeux sont : le partage, la solidarité, l'échange, mais aussi de réduire le gaspillage. Celle-ci serait en libre accès et sans contrainte. M. WASSMER demande si la Commune serait d'accord pour l'installation d'une ou deux Givebox avec des emplacements à définir. Il est proposé d'étudier un emplacement près de l'école pour commencer et voir si cela pourrait être un chantier de la journée citoyenne. Une réunion serait peut-être à prévoir.

AGENDA

Dons du sang : Mardi 28 mars 2017 à partir de 16h30

Commission Toutes réunies « Finances » orientations budgétaires 2017 : Lundi 27 mars 2017 à 20h00.

Conseil Municipal – vote des budgets : Lundi 10 avril 2017

Clôture de la séance à 22h00